

Règlement du jeu Des cosmétiques frais faits main avec Lush

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société AFGE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7624 Euros, dont le siège social est situé au 4, rue Galvani - 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 889 108, organise le jeu suivant :

- du 1^{er} février 2012 au 15 février 2012 inclus : Des cosmétiques frais faits main avec Lush, avec notre partenaire Lush.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est accessible sur le site <http://www.confidentielles.com> à l'url suivante http://www.confidentielles.com/jeu/jeu_1328094000-lh.html jusqu'au 15 février 2012 et sont ouverts à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins et, de manière générale à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu.

Pour participer à un jeu, chaque joueur devra s'inscrire sur le site cité ci-dessus où il devra préciser les informations suivantes : Civilité, Nom, Prénom, Adresse e-mail, Code postal, Année de naissance, Nombre d'enfants et leur Année de naissance, Bébé en route ou non et dire s'il accepte de recevoir des informations commerciales des partenaires du jeu.

Toute information personnelle indispensable pour participer au jeu et communiquée par le participant dans le formulaire au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit participant.

La participation au jeu est limitée à une inscription par foyer (même nom, et même adresse postale) et par heure à l'exception du joueur/parrain qui se voit proposer une nouvelle chance à chaque fois qu'il invite des ami(e)s à venir participer au jeu. Il ne pourra être attribué qu'un seul cadeau par foyer (même nom, et même adresse postale).

Les adresses e-mails des ami(e)s des participants doivent être valides pour être comptabilisées et différentes les unes des autres. Le participant s'engage à avoir obtenu l'accord des titulaires des adresses e-mail qu'il fournit à l'Organisateur pour leur traitement par ce dernier aux fins d'envoi d'un e-mail, au nom et pour le compte du participant, invitant ses ami(e)s, une fois et une seule, à participer au Jeu. Les adresses e-mails communiquées par le participant ne seront ni conservées ni réutilisées à l'issue du jeu. Le participant dégage l'organisateur de toute responsabilité du fait des e-mails d'ami(e)s qu'il fournit à l'organisateur.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Chaque joueur devra remplir le formulaire de participation pour être enregistré. Dès l'enregistrement, son adresse mail sera provisoirement enregistrée dans une table. Les cadeaux seront attribués suivant la méthode de l'instant gagnant. Le joueur sera informé immédiatement de son gain à l'issue de sa participation. L'annexe de ce règlement est disponible sur simple demande écrite adressée à AFGE SARL – 4 rue Galvani – 75017 Paris.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Lush : (url suivante : http://www.confidentielles.com/jeu/jeu_1328094000-lh.html)

1 Boite à chapeaux Caverne d'a lush baba (contient : Crème pour le corps Dream Cream ; Crème pour les mains Coup de main ; Crème pour les pieds Promenade sur le boulevard ; Barre de massage Thérapie + Petite boîte ; Après-shampooing (Vive la) Révolution ! ; Savons Karma, Pulpdédélik et Le Miel et les abeilles ; Ballistics Feu de Bengale, Sex Bomb, Bouboule, Geo Phyzz, Un peu, beaucoup, passionnément... et Cosmic Girl ; Shampooing à la pièce Brillantissime + Petite boîte ; Masque corporel Tout le monde de boue ! ; Gels douche Rameau d'olivier et Happy Hippy ; Pains moussants Cassimousse et Ciel bleu et petits nuages ; Fondant de luxe pour le bain Chaudron magique ; Beurre corporel Copacabana + Petite boîte ; Baume à lèvres Embrasse-moi ; Shampooing Big ; Exfoliant au sucre Aoutch !! ; Emotibomb Bouge ton boule !), d'une valeur unitaire de 189,95 euros

1 Boite à chapeaux La vie en rose (Contient : Ballistics Le Rose, c'est quelque chose 90g, Twilight 200g et Sex Bomb 200g ; Crème pour les mains Coup de main 45g, Crème pour les pieds Promenade sur le boulevard 100g, Pains moussants Cassimousse et Au Pays de Candy ; Savon Rock Star 100g, Fondant de luxe pour le bain Petite Gâtérie et le temps des cerises , Sucre exfoliant Aoutch !), d'une valeur unitaire de 76,95 euros

1 Boite à chapeaux Luxuriant (Contient : Gels douche Supergrass, Rameau d'olivier et Happy Hippy 100g ; Shampooing solide Océanix ; Savons Karma et Némé ; Masque corporel Tout le monde de boue ! ; Exfoliant au sucre Scratch !! ; Emotibomb Bouge ton boule ! ; Beurre corporel Iztrogoude !), d'une valeur unitaire de 74,95 euros

1 Boite à chapeaux My fair lady (Contient : Sérum solide pour les mains Ooohhh les mains ; Velouté de douche Gros câlin ; Savon Miranda 100g ; Beurre corporel Copacabana ; Gel douche Rameau d'olivier 100g ; Crème pour le corps Karma Krème 100g), d'une valeur unitaire de 52,95 euros

1 Boite à chapeaux Absolutely délicieux (Contient : Ballistic Bouboule et Cosmic Girl ; Savon le Miel et les abeilles 100g ; Lotion pour le corps Divine Vanille 100g ; Pain moussant Au pays de Candy ; Fondant pour le bain Petite Gâtérie ; Baume pour les lèvres Chocolalèvres), d'une valeur unitaire de 46,95 euros

1 Boite à chapeaux Happy (contient : Gel douche Rameau d'olivier ; Savons Ipanema et Némé ; Emotibomb Bouge ton boule ! ; Gelée de douche Whoosh ! ; Barre de massage Tutti Citrusi ; Shampooing solide Karma Koma), d'une valeur unitaire de 45,95 euros

5 Kit parfums Lush (Contient : Orange Blossom dose d'essai 2 ml, Tuca Tuca dose d'essai 2 ml, Imogen Rose dose d'essai 2 ml, The smell of Freedom dose d'essai 2 ml, Breath of God dose d'essai 2 ml, Lust dose d'essai 2 ml, Karma dose d'essai 2 ml, Vanille Fizz dose d'essai 2 ml), le kit d'une valeur unitaire de 35,95 euros

10 Sac Lush eccentric, d'une valeur unitaire de 5,95 euros

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES CADEAUX

Les gagnants seront informés de leur gain immédiatement à l'issue de leur participation avec un accès au formulaire pour indiquer leurs coordonnées en cas de gain.

Avant la remise du lot, le gagnant devra justifier de son identité.

Par ailleurs, AFGE ne pourra être en aucun cas tenu responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à internet.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

Les lots non réclamés un mois après la date de fin du jeu, distribués ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant l'envoi du gain seront alors déclarés comme perdus et ne seront pas remis en jeu.

Dans le cadre de ce jeu, la publication des noms des gagnants n'est prévue que sur le site.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE D'AFGE

AFGE dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du jeu ou le bon déroulement du jeu.

AFGE se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.

Les lots seront envoyés directement aux gagnants à leur adresse postale. AFGE ne saurait être tenu pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenus lors de la livraison. Enfin, AFGE décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Toute modification des termes et conditions du présent règlement, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion des jeux.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Sera notamment considérée comme une fraude, le fait pour un participant de s'inscrire sous un prête-nom fictif ou emprunté à une personne tierce, chaque personne devant s'inscrire sous son propre et unique nom. De même, toute personne utilisant un robot ou tout autre programme informatique destiné à simuler une participation par une personne physique sera considérée comme fraudeur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 06 août 2004.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse du jeu auprès de la société AFGE, 4 rue Galvani, 75017 Paris.

Par les présentes, les participants sont informés que lors de leur inscription, leur accord est demandé quant à la possibilité de transmettre leurs données nominatives à des partenaires commerciaux de AFGE.

ARTICLE 9 : GRATUITE DU JEU

La participation aux jeux Confidentielles est gratuite. Les frais de communication téléphonique (connexion Internet au site à l'exception des connexions haut débit ne faisant pas l'objet de facturation de communications) engagés pour participer au jeu seront

remboursés, sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) adressée à :

AFGE
4 rue Galvani
75017 PARIS

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire de 1 minute pour participer soit 0.10 € TTC.

Le participant devra indiquer, dans sa demande de remboursement, une facture téléphonique justifiant la connexion.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Toute modification du règlement donnera lieu un nouveau dépôt.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante:

AFGE
4 rue Galvani
75017 PARIS

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés, sur demande écrite, sur la base du tarif lent de La Poste en vigueur.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par AFGE, dans le respect de la législation française. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'une semaine après la clôture du jeu.

ARTICLE 11 : PUBLICATION DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent d'ores et déjà AFGE, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles et publicitaires, autour du jeu et de la publication des résultats, leur nom, quel qu'en soit le support, sans que cela leur confère droit à une rémunération, indemnisation ou un quelconque avantage autre que l'attribution de leur prix.